

Présents : Mmes et MM. BAREILLE, CAPDEVOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, LABORDE, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LEGRAND, LENOIR, MARTIN, PEYROULET B., PEYROULET J.M., PEYS, SENTAURENS, VIRLOGEUX.

Absents ayant donné procuration : Mme BERGÉ (Mme MARTIN), Mme CAPELA (M. LENOIR), Mme LOUSTAU (M. LEGRAND), M. PARGADE (Mme LAPLACE-NOBLE).

Absents excusés : MM. DUFOUR, NOIR, PETIT, RUBIO.

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

La séance est ouverte à 18 h 30 par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Monsieur le Premier Maire Adjoint présente le compte administratif 2016 avec les points essentiels des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal :

⊙ Fonctionnement :

- Dépenses : 2 323 735,27 €
 - 48 % charges de personnel soit 351 €/hbt pour 353 €/hbt dans les communes de la même strate
 - 32 % charges à caractère général
 - 12 % autres charges ; 4 % charges financières soit 33 €/hbt pour 28 €/hbt dans la strate
 - 2 % charges exceptionnelles et 2 % dotations aux amortissements
- Recettes : 2 833 363,88 €
 - 68 % taxes, participation CCLB et impôts locaux (339 €/hbt pour 369 € dans la strate)
 - 15 % produits des services
 - 14 % dotations de l'Etat en baisse constante
 - 3 % d'opérations d'ordre
 - Solde d'exécution positif : + 509 628,61 €

⊙ Investissement :

- Dépenses : 1 286 109,09 €

Les travaux les plus importants réalisés en investissement cette année sont ceux affectés au groupe scolaire avec 265 320 € sur 1 566 000 € consacrés à l'école depuis 2010 et la création du skate park en régie communale avec 94 000 €, la poursuite du budget voirie avec 61 000 €.
- Recettes : 1 030 386,95 €

avec la réalisation d'un emprunt : 180 000 €, du FCTVA : 118 540 €, des taxes d'aménagement : 93 562 € et des subventions à hauteur de 88 084 €

 - Solde d'exécution négatif : - 255 722,14 €.

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur PEYROULET Bernard, Premier Maire Adjoint, ouvre la discussion et fait procéder au vote du Compte Administratif 2016.

Approbation à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement. Les 253 906,47 € restant seront reportés au fonctionnement du Budget Primitif 2017.

Les budgets annexes sont également votés à l'unanimité.

Le bilan de la politique foncière sur 2016 est adopté ainsi que les comptes de gestion de la trésorière de Morlàas.

II - SCOLAIRE :

° Le Projet Educatif Territorial est adopté pour une durée d'un an renouvelable deux fois, après avoir été débattu en comité de pilotage avec les enseignants et les parents d'élèves. Il définit tout le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires qui resteront gratuits et sur les mêmes horaires avec des activités variées sur les thèmes de la citoyenneté, des arts ou des sports avec des personnels qualifiés.

° L'expérimentation sur le manger bio et local se poursuit.

° Occitan : maintien de la classe en maternelle mais pas de création de demi poste français en élémentaire pour permettre une classe occitan.

° La commune de Navailles-Angos sollicite les services de cantine de Sauvagnon afin de fournir les repas à leurs élèves plutôt que de faire appel à un prestataire privé en liaison froide.

III - FONCIER :

° Monsieur le Maire rend compte des négociations menées à Tarbes avec l'OPH65 relatives aux modifications architecturales des logements sociaux Chemin du Stade dans un soucis d'apaisement et de lien social. Ainsi est proposée la construction de 16 villas locatives jumelées R+1 sur le site initialement prévu Chemin du Stade. 4 à 5 villas locatives sociales de plain pied devant les résidences du Géés et du Luy, 4 à 5 villas locatives sociales pour personnes âgées autonomes Rue du Béarn face à la maison Lechaud via un bail emphytéotique avec l'OPH65.

IV - DIVERS :

° Une motion est prise afin de dénoncer le transfert de l'instruction des Cartes Nationales d'Identité puisqu'à compter du 15/03/2017 les demandes se feront sur Thèze, Morlàas ou Pau comme c'est déjà le cas pour les Passeports.

° Qualité de l'eau : l'eau potable est produite par le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP) et provient d'un mélange d'eaux prélevées au niveau des forages de Bordes et Baudreix. Les analyses d'eau réglementaires réalisées depuis 2014 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont mis en évidence la présence de dérivés de pesticides provenant de 2 des 4 forages de Bordes. Suivant l'avis sanitaire et scientifique de la Direction Départementale Générale de la Santé, ces substances ne présentent pas un risque pour la santé aux teneurs retrouvées. Face à cette situation, le SMNEP a décidé dès 2015 de créer deux nouveaux forages sur la commune de Baudreix, qui devraient être mis en place dès 2018. Cet investissement de 1 100 000€ HT permettra une alimentation parfaite de l'ensemble du territoire et la suppression des forages incriminés sur Bordes.

Une dérogation préfectorale a été attribuée au SMNEP et aux syndicats distributeurs pour le maintien temporaire de l'exploitation des forages de Bordes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 31 mars 2017 à 18 h 30.

Fait à SAUVAGNON, le 09 mars 2017
Le Maire,
Jean-Pierre PEYS